

Herbicide colza

Talgard®

- Faciliter l'implantation de la culture
- Faciliter l'organisation du travail et sécuriser le résultat
- Réussir de nouveaux itinéraires tels que l'implantation de féverolets associées



Avantages Talgard

- Faciliter l'implantation de la culture

Talgard supprime la concurrence précoce des adventices (efficace sur vulpin, ray-grass, géraniums, dicotylédones diverses, sisymbre, barbarée, passerage)

- Faciliter l'organisation du travail et sécuriser le résultat

- **Un seul passage suffisant dans de nombreuses situations**
→ large spectre
- **Facilite la gestion des interventions de post-levée**
→ herbicide racinaire qui contrôle les levées échelonnées
- **Adapté à toutes vos parcelles, utilisé seul ou en programme**
- **Une sélectivité renforcée grâce à une formulation microencapsulée pour la clomazone et le dmta-p**

- Réussir de nouveaux itinéraires : compatible avec les féverolets associées



Contexte

- Accroissement des difficultés liées à l'implantation
- Pression vulpin et ray-grass en augmentation dans les colzas et les céréales
- Traiter moins et/ou mieux

Recommandations d'utilisation

Talgard 2 à 2,5 l/ha⁽¹⁾



(1) Féverolets associées 1 à 2 l/ha

Champ d'activité de Talgard à 2,5 l/ha en pré-levée

> Dicotylédones classiques et diverses

Alchémille des champs	TS	Mercuriale annuelle	MS
Ammi élevé	S	Morelle noire	TS
Anthrisque commun	MS	Myosotis des champs	TS
Barbarée commune	S	Pensée des champs	MS
Bleuet	S	Ravenelle	NS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	Sanve	MS
Carotte sauvage	MS	Séneçon commun	TS
Chénopode blanc	TS	Sisymbre officinal	S
Coquelicot	S	Stellaire	TS
Fumeterre officinale	S	Véronique à f. de lierre	S
Gaillet gratteron	S	Véronique de Perse	TS
Géranium à feuilles rondes	S	Véronique des champs	TS
Géranium à tiges grêles	S		
Géranium disséqué	MS		
Géranium mou	TS		
Laiteron des champs	TS		
Lamier pourpre	TS		
Lychnis sp.	TS		
Matricaire camomille	TS		



TS	95 - 100 %)
S	85 - 95 %)
MS	70 - 85 %)
PS	50 - 70 %)
NS	0 - 50 %)

94 essais BASF de 2013 à 2019

Observations d'entrée d'hiver

Fiche d'identité

marque déposée BASF	Talgard®
AMM	n°2190591
Composition	200 g/l métazachlore + 200 g/l dmta-p + 40 g/l clomazone
Formulation	Formulation mixte (ZC) : capsules en suspension (CS)
Cultures et usages autorisés	Colza d'hiver, moutarde, navette, cameline * désherbage
Dose autorisée	2,5 l/ha
Mode d'action (HRAC)	métazachlore K3 + dmta-p K3 + clomazone F3
ZNT aquatique	5 m
Nombre d'applications par an	1 tous les 3 ans
DAR	DAR F (max BBCH 09 → reco BASF max BBCH 07)
DRE	48 heures

Talgard - gestion responsable métazachlore :

Au-delà des aspects réglementaires (détailés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier CAT III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Protection de l'environnement :
SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore ou de la clomazone plus d'une année sur trois.
SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P plus d'une année sur deux.
SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe 8 : Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Talgard® : Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.

Mars 2020. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert 0800 100 299 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 729COHE0420R

Talgard® : Attention - H351 : Susceptible de provoquer le cancer - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient dmta-p, métazachlore, isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester, 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one. SGH08, SGH09.



SGH08 SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.